

Vers un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique après 2020

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Ceci est le formulaire à employer afin de soumettre votre contribution sur le document de consultation conjointe émis par la Commission Européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Contributeur

* Vous êtes/représentez

- une autorité publique / organisation internationale
- une association
- un groupe de réflexion
- une organisation de la société civile
- une société
- un citoyen

* Votre nom et/ou nom de votre organisation

Robert MABALA coordinateur Régional du REPONGAC (Réseau des plateformes d'ONG)

* Pays de résidence ou du siège de votre organisation

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

* E-mail

mabala@repongac.org

Numéro d'identification dans le registre de transparence (le cas échéant)

565/CAB/MIN/J&DH/2011 DU 24 OCTOBRE 2011

* Votre contribution

peut être directement publiée avec les informations au sujet de votre personne/organisation. Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre

- contribution incluant votre nom ou celui de votre organisation, et vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

peut être directement publiée pour autant que vous/votre organisation restiez anonyme.

Vous consentez à la publication totale ou partielle de votre contribution - qui peut contenir

- des citations ou des opinions que vous exprimez - tant que ceci reste anonyme. Vous déclarez qu'aucune partie de votre contribution n'est illégale ou n'enfreint les droits d'un tiers d'une façon qui empêcherait sa publication.

ne peut être publiée mais peut être incluse dans des données statistiques. Votre contribution ne sera pas publiée directement mais que vos

- réponses pourront être reprises dans des données statistiques pour montrer, par exemple, des tendances générales. Notez que votre contribution peut être sujette à une requête d'accès public aux documents en accord avec le Règlement (CE) No 1049/2001.

Intérêts mondiaux communs dans un monde multipolaire

1. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour relever les défis mondiaux?

Le partenariat a été efficace dans l'ensemble mais n'a pas répondu totalement aux besoins des communautés à la base ou rurales

2. Qu'est-ce qui serait nécessaire pour renforcer les résultats à cet égard et quels sont les défis mondiaux pour lesquels le partenariat pourrait apporter la plus grande valeur ajoutée à l'avenir, dans le contexte du nouveau cadre des ODD et dans les enceintes internationales compétentes?

nous estimons que la participation des OSC et des AL doit être renforcée et un cadre de dialogue entre ces deux acteurs doit être créé et se réunir régulièrement pour évaluer les actions menées en faveur des populations.

Droits de l'homme, démocratie et État de droit, et bonne gouvernance

3. Les mécanismes prévus dans l'accord de partenariat de Cotonou (APC) (c'est-à-dire le dialogue politique, le soutien financier, des mesures appropriées, la suspension de l'accord) ont-ils produit des améliorations concrètes en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'État de droit et de bonne gouvernance, y compris en matière de lutte contre la corruption? Le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, de quelle façon?

OUI dans le sens de mettre en place les mécanismes de contrôle comme par exemple MAEP (contrôle par les pairs) donc il faudrait renforcer le contrôle et veiller au respect des engagements dans tous les domaines

4. La participation au partenariat des autorités locales et des acteurs non étatiques (à savoir les organisations de la société civile et les médias), des parlements nationaux, des tribunaux et des institutions nationales de défense des droits de l'homme a-t-elle été suffisante et utile pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que la bonne gouvernance? Ces acteurs pourraient-ils accroître leur contribution et, si oui, de quelle façon?

Les acteurs de proximités avec les cibles sont les OSC et les autorités locales. Les autorités au niveau de Gouvernement national ou provinciaux peuvent s'occuper de suivi et évaluation mais la mise en oeuvre pour renforcer le droit de l'homme la bonne gouvernance, ou la lutte contre la corruption, il faudrait les OSC et les Autorités locales. Ils connaissent les besoins des populations, le contexte mais souvent ne collaborent pas alors il faudrait penser aux mécanismes de dialogues et travailler ensemble dans l'identification des besoins. Assurer la participation, et le dialogue de tous ces acteurs dans le milieu d'intervention nous parait essentiels.

Paix et sécurité, lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée

5. Les dispositions relatives à la paix et à la sécurité dans l'APC sont-elles appropriées et utiles et l'équilibre entre l'engagement au niveau régional et l'engagement au niveau des pays ACP a-t-il été efficace?

Nous ne sentons pas beaucoup les effets des actions menées au niveau Régional. Or dans le cadre de l'UA ce sont les communautés économiques régionales qui sont les entités d'intégration. En Afrique Centrale, il y a un problème d'intégration. Les OSC ne sont pas impliquées dans la conception, l'élaboration et la mise en place des activités et encore moins lors des négociations avec le partenaire UE, la société civile n'est pas impliquée. Nous pensons qu'il faut non seulement renforcer les actions pays mais il faut aussi tenir compte de niveau Régional avec la même stratégie d'impliquer tous les acteurs de développement: Etat? osc et secteur privé.

6. Le futur partenariat devrait-il veiller à ce que les actions conjointes qui visent à prévenir les conflits, y compris les activités liées à l'alerte précoce et à la médiation, à la consolidation de la paix et à la consolidation de l'État, et celles qui tentent de relever les défis transnationaux liés à la sécurité soient plus efficaces? Cela doit-il se faire dans le contexte des relations UE-ACP?

OUI cela doit se discuter au niveau de la stratégie par exemple UE-UA et CER concernée par cette problématique. Une décision plus globale comme UE-ACP risque de donner moins d'effets. Aussi, une décision par exemple UE-UA sans impliquer la région concernée comme la CEEAC risque d'être trop générale car toutes les CER de l'Union africaine n'ont pas les mêmes réalités. L'important c'est de tenir compte de la réalité et choisir des approches plus appropriées.

Croissance économique durable et inclusive, investissements et commerce

7. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour promouvoir un développement durable et inclusif?

Pour évaluer l'efficacité de partenariat sur le plan de développement durable inclusif, il faut revenir à l'évidence sur terrain. C'est depuis 50 ANS que ce partenariat existe mais les problèmes sociaux comme l'eau potable, nourriture, énergie se posent toujours, les populations sont toujours en souffrance. Je crois qu'il faut chercher le problème de fonds et non nécessairement de l'aide qu'apporte le partenariat. Les gens sont de plus en plus pauvres alors qu'il y a des milliers et des milliers d'euros qui sont envoyés. Non, je crois qu'il faut bien y regarder.

8. En tenant compte du nouveau cadre des ODD, le futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine et, si oui, en quoi?

IMPLIQUER LE PAUVRE DANS LE PROCESSUS ET NE PAS LAISSER LES RICHES ALLER REGLER LES PROBLEMES DES PAUVRES SANS LES PAUVRES EUX MEMES.

9. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour soutenir la stabilité macroéconomique et financière? Dans quels domaines une coopération ACP-UE en matière de stabilité macroéconomique et financière apporterait-elle une valeur ajoutée?

Je ne suis pas du domaine pour bien apprécier mais les pays Africains ces dernières années parlent de la croissance à trois chiffres, un taux élevé de croissance mais concrètement cette croissance n'est pas senti dans le mode de vie des population. Une mauvaise redistribution de la croissance ou quoi? Là aussi il y a un problème à bien analyser.

10. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été efficace pour améliorer la mobilisation des ressources financières nationales, promouvoir des systèmes fiscaux équitables et efficaces et lutter contre les flux financiers illicites? Une coopération ACP-UE renforcée dans ces domaines apporterait-elle une valeur ajoutée et une plus grande efficacité?

Avec la corruption généralisée, les pays ont des problèmes de mobilisation des ressources nationales. Je pense que l'UE devrait cette fois-ci jouer un rôle efficace pour arrêter les systèmes parafiscaux avec les entreprises qui ne paient pas les impôts dans nos pays sous développés et pourtant disposent des matières premières.

11. Le partenariat a-t-il contribué à mobiliser le secteur privé et à attirer les investissements directs étrangers?

oui dans certains pays

12. Comment le potentiel du secteur privé de l'UE et des pays ACP pourrait-il être mieux exploité? Quelle devrait être la priorité essentielle de la coopération entre les secteurs privés de l'UE et des pays ACP dans un cadre post-Cotonou et quel rôle l'APD pourrait-elle jouer dans ce contexte?

le financement pour les investissements pour créer les emplois.

13. Dans ce contexte, quelles possibilités voyez-vous pour la nouvelle économie numérique?

14. Dans quelle mesure le partenariat a-t-il été en mesure de contribuer à développer davantage l'agriculture et à multiplier les échanges commerciaux?

l'agriculture est le domaine qui a beaucoup souffert et dont les conséquences sont visibles avec la malnutrition, la sous-alimentation dans beaucoup de pays. En même temps qu'on doit favoriser l'agriculture familiale, il faudrait aussi promouvoir l'agriculture commerciale tout en veillant au phénomène accaparement des terres pour priver les populations des leurs terres

15. Quelle a été la contribution des préférences commerciales du partenariat à l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale et dans la réalisation de ses objectifs de développement?

16. Est-il toujours nécessaire de prévoir des dispositions spécifiques sur la coopération commerciale dans le cadre post-Cotonou, en tenant également compte des pays ACP qui n'ont pas signé d'APE? Dans l'affirmative, sur quoi pourraient-elles/devraient-elles porter?

les pays qui n'ont pas signé les APE sont ceux qui se sont rendus à l'évidence que leur propre marchés n'étant pas bien organisée, bien structurés ne pouvaient pas entrer en concurrence avec les marchés européens. Ils ont sollicités l'appui spécifiques comme le fonds de renforcement mais qu'ils n'ont pas obtenu. Parfois obligés, les autorités ont acceptés, signés mais sans le consentement des populations. Donc, il faudrait revoir avec tous les pays les stratégies spécifiques de la coopération commerciale avec les pays et régions. Mais ne pas généralisé un accord d'un pays à toute une région chercher à imposer la région d'accepter un accord particulier d'un pays donné.

Développement humain et social

17. Le partenariat a-t-il atteint son objectif de développement humain de manière efficace et efficiente, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, mais aussi pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes? En quoi pourrait-on l'améliorer?

PAS TOTALEMENT. Il faut un renforcement des capacités humains accrus

18. Compte tenu du nouveau cadre des ODD, quels sont les principaux défis liés au développement humain sur lesquels le futur partenariat devrait se concentrer?

Renforcer les capacités des OSC et des AL ce sont eux qui ont la capacité de sensibilisation , de mobilisation et de vulgarisation et qui peuvent favoriser la participation pour augmenter la production des résultats.

Migration et mobilité

19. Le partenariat a-t-il été un instrument utile pour débattre des questions de migration et a-t-il contribué de manière positive à ces débats? L'article 13 de l'APC a-t-il été intégralement appliqué?

Je pense qu'il faudrait repenser les stratégies. Les gens continuent à immigrer pour des raisons économiques surtout.

20. Un futur partenariat devrait-il aller plus loin dans ce domaine, et sur quels aspects particuliers devrait-il se concentrer (la migration et la mobilité légales, le traitement des causes profondes de la migration, le retour et la réadmission, la lutte contre la traite des êtres humains et la contrebande, la protection internationale)?

OUI, la création des emplois pour maintenir les jeunes dans leur pays et amélioration des conditions de vie dans leurs pays respectifs.
L'engagement des Etats est plus que nécessaires.

Une relation politique plus forte

21. Dans quelle mesure le dialogue politique a-t-il été efficace et à quel niveau est-il le plus efficace: national, régional ou dans le cadre des institutions conjointes UE-ACP? Le champ d'application du dialogue politique devrait-il être élargi ou limité?

Je ne sais pas le dialogue politique avec qui? Les gouvernements des pays ont une coopération avec l'UE, le continent aussi mais les acteurs des dialogues n'ont pas une même force et des capacités d'influence et d'agir en toute indépendance suivant les besoins de leurs concitoyens. Un citoyen européen qui a un problème dans un pays ACP, il est vite libéré à la minute qui suit ce qui ne pas le cas avec un citoyen des pays partenaires. Alors quel est le sens à donner au dialogue? Je ne comprends peut être pas la question.

22. Une participation accrue des États membres de l'UE, associant leurs politiques et instruments bilatéraux au dialogue politique au niveau national, renforcerait-elle l'efficacité et l'efficacités du dialogue?

JE SUIS CONVAINCU QUE CELA DONNERAIT DES RESULTATS POSITIFS

23. Le fait que l'accord soit juridiquement contraignant a-t-il joué un rôle important dans sa mise en oeuvre, en comparaison avec d'autres partenariats régionaux fondés sur des déclarations politiques?

Cohérence de la couverture géographique

24. Serait-il utile d'ouvrir un futur cadre à des pays autres que les membres actuels du groupe des États ACP? De quels pays s'agirait-il?

QUI TROP EMBRASSE MAL ETREINT

25. Quel type de cadre devrait régir les relations de l'UE et des pays ACP? Quel serait le lien entre un cadre qui succéderait à l'actuel cadre ACP-UE et les partenariats régionaux plus récents de l'UE avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique? Un futur cadre ACP-UE pourrait-il inclure des partenariats distincts avec des partenaires régionaux?

26. Est-il possible d'intégrer des relations plus structurées avec l'Asie, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord?

Une coopération davantage ciblée sur des groupes de pays au niveau de développement similaire

27. Le système actuel d'attribution des ressources pour le développement en fonction des besoins et des capacités, ainsi que des performances, est-il suffisant pour canaliser les fonds vers les pays où l'impact le plus important peut être obtenu? La répartition des ressources devrait-elle continuer à accorder la priorité aux pays qui en ont le plus besoin, y compris aux États fragiles?

OUI MAIS JE PENSE QUE LA CONDITIONNALITE EST QUAND MÊME UTILE AVEC LA DEMOCRATIE ? LA BONNE GOUVERNANCE ? LE DROIT DE L'HOMME, il faut quand même exiger le minimum de cela sinon la population n'aura rien

28. Quel type de coopération pourrait contribuer à couvrir les besoins spécifiques des pays ACP les plus développées en vue d'atteindre une croissance plus équitable et plus durable?

il faut aider l'Afrique par exemple en tenant compte de son agenda 2063 ils ont définis des orientations claires dans ce domaine.

Renforcer les relations avec les acteurs clés

29. Le modèle actuel de participation des parties prenantes a-t-il efficacement contribué à la réalisation des objectifs du partenariat? Quels acteurs pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en oeuvre du partenariat? Comment cela pourrait-il se faire?

Nous avons déjà évoqué plus haut les AUTORITES LOCALES ET LES OSC n'ont pas été suffisamment impliquées. C'est le niveau où les résultats sont attendus. Le niveau de gouvernement est très loin de la population Là c'est vraiment le niveau politique des engagements à prendre. Mais la mise en oeuvre , il faudrait descendre avec ces deux acteurs meme le secteur privé devrait se pencher sur ces acteurs pour réussir avec les actions sociales des travailleurs par exemple.

30. Quelles actions pourraient être menées pour promouvoir la participation efficace et efficiente des secteurs privés au niveau national et international, de la société civile, des partenaires sociaux et des autorités locales dans le cadre du partenariat?

31. Le partenariat devrait-il être ouvert aux nouveaux acteurs, comme indiqué ci-dessus?

32. À cet égard, la possibilité d'ouvrir le partenariat à des «membres associés» ou des «observateurs» doit-elle être envisagée?

33. Comment un nouveau cadre pourrait-il promouvoir la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, y compris la participation accrue d'États ACP en tant qu'acteurs du développement venant en aide à d'autres pays ACP?

Rationaliser la structure institutionnelle et le fonctionnement du partenariat

34. La structure institutionnelle commune (qui comprend le Conseil des ministres ACP-UE, le Comité des ambassadeurs ACP-UE et l'Assemblée parlementaire paritaire) s'est-elle avérée efficace pour débattre et promouvoir des positions et des intérêts communs ainsi que pour fournir des orientations et des impulsions politiques au partenariat ACP-UE et en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'APC?

35. Quelle est la valeur ajoutée des institutions communes ACP-UE par rapport à des cadres communautaires régionaux et à des cadres communautaires économiques régionaux pour le dialogue et la coopération plus récents?

36. Quelles dispositions institutionnelles contribueraient le plus efficacement à relever les défis communs et à promouvoir les intérêts communs?

37. Faudrait-il exiger un degré plus élevé d'autofinancement de ce mode de fonctionnement (institutions communes ACP-UE et secrétariat ACP) de la part des États ACP?

Des instruments et des méthodes de coopération au développement plus adaptés et plus souples

38. Un instrument de financement spécifique à l'appui du partenariat ACP-UE apporte-t-il une valeur ajoutée? Si c'est le cas, pour quelles raisons et en quoi cet instrument différerait-il des autres instruments de financement extérieur financés par le budget général de l'Union? Cet instrument est-il suffisamment souple, notamment pour répondre aux situations de crise? Peut-il être déployé différemment?

39. Quelle est la valeur ajoutée du système de cogestion du FED, qui associe les autorités nationales à la programmation et à la gestion des programmes d'aide, en comparaison avec d'autres instruments de coopération de l'UE utilisés dans des pays autres que les pays ACP?

40. La conception actuelle du processus de programmation et de la mise en oeuvre des activités conduit-elle à une véritable appropriation par les bénéficiaires? Quelles possibilités d'amélioration existe-t-il? Comment l'UE et les États membres peuvent-ils optimiser l'impact de la programmation conjointe?

41. La diversité des instruments existants étaye-t-elle suffisamment les principes et intérêts communs de l'UE et des pays ACP et existe-t-il en la matière des lacunes qui devraient être comblées? Quel jugement portez-vous sur l'efficacité et l'efficience des diverses modalités de mise en oeuvre?

42. Convient-il d'exiger un taux d'autofinancement plus élevé des activités de la part des États ACP, pour garantir l'appropriation? Cela s'appliquerait-il à tous les pays? Sur quels principes cela devrait-il reposer?

43. Comment peut-on mobiliser davantage l'expertise de l'UE et de ses États membres, notamment dans les pays à revenu intermédiaire?

Contact

✉ europaaid-01@ec.europa.eu
